		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 3 JUILLET 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	26 juin 2024

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin 2024, une nouvelle convocation du Bureau Syndical a été faite en vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Bureau Syndical, réuni le 3 juillet 2024 à 18h00, délibère donc valablement sans conditions de quorum.**

**Présents :** Alain MAZÉ, Irène FÉLIX, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés :** François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Hugo LEFELLE, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 1 -

### Présentation de projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

-----

#### **Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5741-1, L. 5711-1 et suivants, L5211-2 et L5211-10 ;*

*Vu l'Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 portant modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher ;*

*Vu la délibération CPR n°18.06.26.58 du 22 juin 2018 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur les Pays de Vierzon et Bourges et sa signature en date du 13 Juillet 2018 ;*

*Vu la délibération n°9 du Comité Syndical du 13 octobre 2021 portant validation de la nouvelle maquette financière du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher et validation de l'avenant n°1 « Après bilan » ;*

*Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 12 février 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Syndical et au Président.*

-----

#### **11 projets à étudier :**

- L'installation d'une exploitation agricole de poules pondeuses à Lury-sur-Arnon
- La rénovation thermique de logements sociaux aux Aix-d'Angillon
- L'aménagement d'espaces localisés aux abords de l'église à Farges-en-Septaine
- Aménagement paysager de la place de la gare à Massay
- La rénovation d'une passerelle sur l'Airain à Savigny-en-Septaine
- La rénovation thermique de la salle communale d'Azy
- La réhabilitation et l'extension d'un bâtiment dédié à l'accueil périscolaire à Saint-Éloy-de-Gy
- Le déploiement d'un dispositif favorisant l'accès à la formation et à l'emploi des mères isolées
- Le déploiement d'une coopérative de travail jeunes à Vierzon
- La mise en place d'actions d'animation et de sensibilisation menées dans le cadre de l'alimentation
- Le déploiement de la Maison des Familles et de la parentalité du Cher

## AXE A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE

Cadre de référence 5 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité

Maître d'Ouvrage : Les Cocottes de l'Arnon

Projet : Installation d'une activité de poules pondeuses bio sur la commune de Lury-sur-Arnon

### Commentaire/Analyse :

Aide à l'installation d'une activité de poules pondeuses bio sur des parcelles situées au nord de Lury-sur-Arnon : terrassement, matériel, espace de stockage et de production.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 5 Disponible au BE sur Axe A 50 000 €
Installation activité poules pondeuses à Lury-sur-Arnon	I	45 877,80 €	44 331,92 €	40%	17 700,00 €	Reste dispo : 32 300 €

## AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL

Cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social

Maître d'Ouvrage : France Loire

Projet : Réhabilitation de 10 logements - Résidence Clos de la pointe - Les Aix d'Angillon par France Loire

Commentaire/Analyse : Cette opération s'inscrit dans le cadre des opérations de rénovation, notamment thermique du parc de logement du bailleur privé France Loire.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action Disponible au BE sur Axe C : 0 € mobilisation enveloppe fongible 168 136 €
Rénovation thermique de logements sociaux aux Aix d'Angillon	I	480 608 €	/	Forfait 2 000 € par logement	20 000 €	Reste dispo enveloppe fongible : 148 136 €

## AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL

Cadre de référence 23 : Aménagement d'espaces publics

Maître d'Ouvrage : Commune de Farges-en-Septaine

Projet : Aménagement d'espaces localisés aux abords de l'église

Commentaire/Analyse : Aménagement, sécurisation et embellissement des abords de l'église et de la rue des Lilas, espaces situés en centre-bourg de la commune de Farges-en-Septaine.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 23 Disponible au BE : 0 € mobilisation enveloppe fongible : 148 136 €
Aménagement d'espaces publics - abords de l'église et rue des Lilas à Farges-en-Septaine	I	436 964 €	76 067 €	40%	30 400 €	Reste dispo enveloppe fongible : 117 736 €

Maître d'Ouvrage : Commune de Massay

Projet : Aménagement paysager de la place de gare

**Commentaire/Analyse** : Aménagement paysager et embellissement de la place de la gare qui est un espace public de 2200 m2 aujourd'hui goudronné et imperméabilisé. Réaménagement par un espace plus végétal (plantation d'arbre, engazonnement...).

Le projet vise à réduire les surfaces artificialisées, à favoriser l'infiltration des eaux pluviales sur place et à améliorer l'environnement visuel et sanitaire de cette partie du village.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 23 Disponible au BE : 0 € mobilisation enveloppe fongible : 117 736 €
Aménagement paysager de la place de gare	I	302 933,60 €	178 414,04 €	40%	71 300,00 €	Reste dispo enveloppe fongible : 46 436 €

## AXE D : STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE

**Cadre de référence 31 : Trame Verte et Bleue – études et aménagements**

Maître d'Ouvrage : SIAB3A (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs Affluents)

Projet : Rénovation d'une passerelle sur l'Airain à Savigny-en-Septaine

**Commentaire/Analyse** : Travaux de rénovation d'une passerelle située au-dessus de l'Airain à Savigny-en-Septaine. L'état actuel de la passerelle étant dégradé, présentant de la rouille et disposant d'un pied dans le lit du cours d'eau. Il s'agit de mener des travaux permettant l'extraction de ce pied et la remise en état de la passerelle afin de favoriser une meilleure qualité du milieu naturel environnant et ainsi assurer les continuités écologiques.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 31 Disponible au BE 115 600 €
Rénovation d'une passerelle sur l'Airain à Savigny-en-Septaine	I	21 115,20 €	21 115,20 €	80%	16 800,00 €	Reste dispo : 98 600 €

## AXE E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL

**Cadre de référence 35 : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs**

Maître d'Ouvrage : Commune d'Azy

Projet : Rénovation thermique de la salle communale

**Commentaire/Analyse** : Dépenses d'isolation et de ventilation, remplacement de menuiseries extérieures du bâtiment, trop vétustes pour permettre une consommation raisonnable en énergie.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 35 Disponible au BE suite à accord fongibilité de la Région de l'axe A vers l'axe E : 226 600 €
Rénovation thermique de la salle communale d'Azy	I	656 794 €	181 019 €	60 %	109 400 €	Reste dispo Axe E : 117 200 €

Maître d'Ouvrage : Commune de Saint-Éloy-de-Gy

Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment dédié à l'accueil extrascolaire

Commentaire/Analyse : Travaux de réhabilitation et d'extension du bâti dédié à l'accueil extrascolaire des enfants, et à la restauration scolaire.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 35 Disponible au BE suite à accord fongibilité de la Région de l'axe A vers l'axe E : 117 200 €
Réhabilitation – extension accueil extrascolaire	I	1 119 911 €	162 558 €	50 %	85 000 €* 	Reste dispo Axe E: 32 200 €

\* Sous réserve validation Services de la Région

## AXE F : ACTIONS TRANSVERSALES – AVOS ID !

Porteur de projet : Collectif ESS 18

Projet : Facilitation de l'accès l'emploi et à la formation des mères isolées par l'accès à l'accueil du jeune enfant

Commentaire/Analyse : Cette initiative rassemblant plusieurs partenaires locaux des secteurs de l'emploi et de la formation, s'inscrit dans la volonté de faciliter la formation et l'accès d'un public cible, les mères isolées. Ces dernières, étant souvent confrontées à des problématiques liées à la mobilité et de disponibilité (garde d'enfants en bas âge par exemple), peuvent difficilement s'inscrire dans des processus de formation ou exercer un travail, à temps plein notamment. L'accès des jeunes enfants à des structures de garde est une des solutions proposées dans le cadre du dispositif envisagé.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Disponible 353 864 €
Facilitation de l'accès l'emploi et à la formation des mères isolées par l'accès à l'accueil du jeune enfant	I	73 237,00 €	/	8 788,40 €	Reste dispo : 345 075,60 €

Porteur de projet : CRIJ Centre-Val de Loire

Projet : Création d'une coopérative jeunes/emplois saisonniers à Vierzon

Commentaire/Analyse : Ce projet déposé par le CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse) Centre-Val de Loire dans 5 territoires de la Région dont Vierzon, vise à sensibiliser les jeunes à l'Economie Sociale et Solidaire par le biais d'une coopérative de travail pour les 16-18 ans. Il s'agit de répondre à la problématique liée à la difficulté de trouver, pour les jeunes mineurs, un 'job d'été'. L'objectif consiste à permettre à ce public d'exercer des missions et services à destination des collectivités ou encore d'habitants selon les besoins identifiés par ceux-ci.

L'initiative s'inscrit dans une optique de développement social local et pédagogique, dans laquelle le jeune pourra exercer des missions en fonction de ses aspirations et compétences.

Dans ce cadre, la structure porteuse a recruté 2 encadrants pour ce territoire : un profil animation et un profil ESS/entreprenariat.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Disponible 345 075,60 €
Création d'une coopérative jeunes / emplois saisonniers à Vierzon	I	110 000 €* 	/	66 000,00 €	Reste dispo : 279 075,60 €

Porteur de projet : C2S Services

Projet : Soutien financier au dispositif mené par C2S

**Commentaire/Analyse** : Le dispositif mené par C2S et repose sur deux recrutements permettant l'animation et la mise en œuvre du projet. Il s'inscrit dans plusieurs objectifs : accompagner des changements dans les pratiques alimentaires (favoriser la place des protéines végétales dans l'alimentation), diminution de la part de l'alimentation dans le bilan carbone des structures concernées, favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour des publics identifiés comme étant précaires. Une dimension participative est proposée dans la mise en œuvre du projet.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Disponible 279 075,60 €
Deux recrutements pour de l'animation de dispositif / expérimentation	F	145 162,45 €		HT		60 000,00 €	Reste dispo : 219 075,60 €

Porteur de projet : Union Départementale des Associations Familiales (Udaf) du Cher

Projet : Déploiement de la Maison des Familles et de la Parentalité

**Commentaire/Analyse** : Cette initiative rassemblant plusieurs partenaires locaux des secteurs sociaux, jeunesse, animation et familiaux s'inscrit dans l'optique de déployer, par le biais de permanences et d'intervention sur plusieurs territoires du Cher, dont le Centre-Cher, la Maison des Familles et de la Parentalité récemment ouverte à Bourges.

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Disponible 219 075,60 €
Déploiement de la Maison des Familles et de la Parentalité	I	261 000 €	/	50 000 €	Reste dispo : 169 075,60 €

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- de voter favorablement pour l'attribution :
  - d'une subvention de 17 700 € par la Région Centre-Val de Loire, pour l'installation d'une activité de poules pondeuse à Lury-sur-Arnon, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 5 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité ;
  - d'une subvention de 20 000 € par la Région Centre-Val de Loire pour la réhabilitation de 10 logements - Résidence Clos de la pointe - Les Aix d'Angillon par France Loire , au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social ;
  - d'une subvention de 30 400 € par la Région Centre-Val de Loire, pour Aménagement d'espaces localisés aux abords de l'église à Farges-en-Septaine, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 23 : Aménagement d'espaces publics ;
  - d'une subvention de 71 300 € par la Région Centre-Val de Loire, pour l'Aménagement paysager de la place de la gare à Massay, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 23 : Aménagement d'espaces publics ;
  - d'une subvention de 16 800 € par la Région Centre-Val de Loire pour Rénovation d'une passerelle sur l'Airain à Savigny-en-Septaine par le SIAB3A (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs Affluents), au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 31 : Trame Verte et Bleue – études et aménagements;

- d'une subvention de 109 400 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la rénovation thermique de la salle communale d'Azy au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 : Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs ;
  - d'une subvention de 85 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la rénovation thermique de la rénovation de la cantine de Saint-Éloy-de-Gy, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » ;
  - d'une subvention de 8 788,40 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet du collectif ESS 18 'Facilitation de l'accès à l'emploi et à la formation des mères isolées par l'accès à l'accueil du jeune enfant', au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
  - d'une subvention de 66 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet du CRIJ Centre Val de Loire portant sur la création d'une coopérative jeunes/emplois saisonniers à Vierzon, au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
  - d'une subvention de 60 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet C2S Services pour le recrutement de deux animateurs de dispositif/expérimentation à Saint-Hilaire-de-Court, au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
  - d'une subvention de 50 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour le projet de l'Udaf du Cher pour le déploiement de la Maison des Familles et de la Parentalité dans les territoires départementaux, au titre du CRST 2018-2024 et du dispositif AVOS ID ! ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 4 juillet 2024



Le Président,  
Alain MAZÉ

Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU


Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 10 JUIL. 2024

Publication électronique : 10 JUIL. 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*

		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 3 JUILLET 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	26 juin 2024

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin 2024, une nouvelle convocation du Bureau Syndical a été faite en vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Bureau Syndical, réuni le 3 juillet 2024 à 18h00, délibère donc valablement sans conditions de quorum.**

**Présents :** Alain MAZÉ, Irène FÉLIX, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés :** François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Hugo LEFELLE, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 2 -

### Demande de Financement « séminaire des entreprises Ambition RH »

-----

**Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;*

Considérant qu'après 2 années de transitions marquées par la structuration du PETR, la crise du COVID et le changement de chef de projet, le PETR a relancé depuis 2022 sa Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC T).

Cette démarche vise à mettre en œuvre d'un plan de développement en faveur de l'emploi et des compétences à partir d'un diagnostic et d'une stratégie partagée par les différents acteurs en charge de l'emploi et des compétences. Il s'agit donc d'une démarche d'animation, de coordination et le portage d'actions complémentaires à celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

Le programme d'action de la GPECT DU Centre-Cher comporte 5 actions prioritaires inscrites dans le projet de territoire :

- pérenniser la soirée des métiers,
- organiser chaque année le séminaire Ambition RH,
- valoriser les parcours professionnels possibles à l'échelle du Centre-Cher, notamment dans l'industrie,
- impulser des démarches QVT et RSE (Qualité de vie au travail et Responsabilité Sociétale des Entreprises),
- favoriser l'articulation vie professionnelle-vie personnelle).

En particulier, le séminaire Ambition RH vise à favoriser les échanges entre chefs d'entreprise, gestionnaires RH et managers du territoire, quel que soit leur secteur d'activités (privé, public, associatif...) et à amplifier la diffusion d'une culture territoriale de gestion des ressources humaines moderne, adaptée aux enjeux contemporains et aux évolutions de la société.

Après une première édition en 2023 qui a permis de réunir près de 180 personnes autour d'une conférence et de plusieurs ateliers pratiques, avec 100% des répondants (environ 60) qui ont exprimé leur volonté de participer à une seconde édition.

Fidèle à l'esprit d'optimisation des financements mobilisables, l'équipe PETR tente d'identifier des partenariats financiers et opérationnels pour l'organisation de ce projet. Pour cela, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Président à rechercher des subventions. L'objectif est de maximiser le soutien selon le plan de financement suivant :

<b>Séminaire des entreprises - Ambition RH - 10 octobre 2024</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
COMMUNICATION	1 000 €	FONDS PROPRES	1 240 €
LOCATION IMMOBILIERE ET MOBILIERE	1 500 €	SUBVENTIONS PARTENAIRE	2 480 €
COCKTAIL	1 200 €	SUBVENTION PARTENAIRE	2 480 €
ANIMATION ET CONFERENCE	2 500 €		
TOTAL DEPENSES	6 200 €	TOTAL RECETTES	6 200 €

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toutes nouvelles demandes de subventions pour l'organisation du forum Ambition RH ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 4 juillet 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 10 JUIL. 2024

Publication électronique : 10 JUIL. 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.